

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints : JC. PORCHERON, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY (points 1 à 10), P. BUCHET, A. SOMMIER, G. MERGY, C. MARAZANO, D. BEKIARI, S. CICERONE (points 1 à 4 et 6 à 11), JJ. FREDOUILLE (points 1 à 2 et 4 à 11), F. ZINGER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : D. LAFON (pouvoir à F. GAGNARD), R. BENMERADI (pouvoir à E. CHAMBON), ME. MORIN (pouvoir à AM. MERCADIER), R. LHOSTE (pouvoir à C. BIGRET), JL. DELERIN (pouvoir à JC. PORCHERON), S. CROCI (pouvoir à S. LE ROUZES),

Absents excusés : JJ. FREDOUILLE (point 3), S. CICERONE (point 5), T. NAPOLY (point 11),

Absent : J. N'GALLE-EBOA.

Secrétaire : T. NAPOLY est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 03 juillet 2017 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ MAISON DE QUARTIER

1 - Renouveaulement du Projet social de la Maison de Quartier des Paradis et sollicitations des subventions correspondantes

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve le Projet social de la Maison de Quartier des Paradis, sollicite des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du projet social et autorise Monsieur le Maire, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et documents connexes à cette affaire,

➤ COMMERCE

2 - Proposition d'une charte qualité des enseignes et des terrasses et mobiliers urbains

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve la charte qualité des enseignes, des terrasses et mobiliers urbains proposée, autorise Monsieur le Maire à signer la Charte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout acte et documents connexes à cette affaire.

3 - Approbation de conventions de partenariat visant à développer le dispositif « bons plans étudiants restauration »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les conventions de partenariat entre la Commune et les partenaires relais, ainsi qu'entre la Commune et les commerçants pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2017. Les commerçants souhaitant s'inscrire dans ce dispositif s'acquitteront d'une participation forfaitaire de cinquante euros correspondant aux frais de communication. La recette sera imputée sur le compte 7088 (autres produits d'activités annexes). Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de partenariat entre la Commune et les partenaires relais et entre la Commune et les commerçants, ainsi que tout acte utile y afférent.

➤ VIE ASSOCIATIVE

4 - Appel à projets associatifs « Animation du territoire Fontenaisien » - Session 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2018.

➤ RESSOURCES HUMAINES

5 - Modification du tableau des emplois

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- la suppression d'un poste d'attaché territoriaux, à temps complet.
- la suppression d'un poste de médecin 1^{ère} classe à temps non complet.
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal.
- la création d'un poste d'ingénieur.
- la création d'un poste de rédacteur.
- la création de deux postes d'animateur.
- la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.
- la création d'un poste d'agent social.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Attaché (-1)	21	0	20	0
Médecin de 1 ^{ère} classe (-1)	4	4	3	3
Agent de maîtrise Principal (-1)	11	0	10	0
Ingénieur (+1)	1	0	2	0
Rédacteur (+1)	6	0	7	0
Animateur (+2)	15	0	17	0
Auxiliaire de puériculture Pal 2 ^e classe (+1)	21	0	22	0
Agent social (+1)	22	0	23	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017, chapitre 012.

6 - Convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'organisation des sélections professionnelles pour l'accès à l'emploi titulaire, et autorise Monsieur le Maire ou ses représentants à signer toutes les pièces nécessaires relative à cette convention. La dépense résultant de cette convention sera réglée sur l'article par nature 62878 (Remboursement de frais à d'autres organismes).

7 - Désignation des fonctionnaires qui siègeront au sein des Commissions d'évaluation professionnelle placées auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les fonctionnaires territoriaux de la mairie de Fontenay-aux-Roses qui siègeront au sein des Commissions d'évaluation professionnelle :

Pour la catégorie B :

- Elisa BACHELLE
- Abdel DERMOUCHE

8 - Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire et programme pluriannuel

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme pluriannuel. Compte tenu des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) seront organisés comme suit :

Année	Grades	Recrutement par Sélection professionnelle	Recrutement par concours réservé	Recrutement réservé sans concours
2017	Ingénieur	1 poste	Néant	Néant
	Educateur des APS	2 postes	Néant	Néant
	Adjoint technique	Néant	Néant	4 postes
	Adjoint administratif	Néant	Néant	1 poste
2018	Néant	Néant	Néant	Néant

9 - Recours à du personnel vacataire pour assurer la manutention liée aux évènements municipaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement de personnels rémunérés à la vacation pour assurer des tâches de manutention telles que l'installation et le rangement du matériel, cela dans le cadre d'évènements ponctuels, et fixe le taux de rémunération pour la vacation à 10 € bruts de l'heure. La rémunération à la vacation interviendra après service fait. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017, chapitre 012.

➤ URBANISME – TRAVAUX - AMENAGEMENT

10 - Cession d'un terrain nu sis 2-4 rue Blanchard et d'un pavillon sis 8 rue Blanchard à la SCCV de la Cavée

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, décide :

- de céder à la SCCV de la Cavée les biens immobiliers suivants :
 - Le pavillon sis 8 rue Blanchard, sis sur la parcelle cadastrée section N n°7 d'une surface de 261 m² et les droits indivis y attachés sur la parcelle N n°13.
 - Un terrain nu sis 2-4 rue Blanchard, ayant pour assiette la parcelle N n°5 pour partie (d'une contenance de 261 mètres carrés) et la parcelle N n°213 (d'une contenance de 74 mètres carrés), soit d'une contenance totale de 335 m².

- de prendre acte que cette cession interviendra au prix de 1.310.000 € HORS TAXES et hors frais de notaire, s'appliquant, à savoir :

- Au pavillon sis 8 rue Blanchard et les droits indivis y attachés sur la parcelle N n°13 à hauteur de 590.000,00 euros,
- Au terrain sis 2-4 rue Blanchard, à hauteur de 720.000,00 euros hors taxes, lequel prix est stipulé payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, à la charge pour l'acquéreur de payer en sus le montant de la TVA exigible.

- de prévoir que la cession devra être régularisée, au plus tard, le 01/12/2018.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, notamment une promesse de vente conclue sous différentes conditions suspensives, notamment l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tout recours pour l'opération projetée sur l'îlot du projet, et la vente consécutive, pièce et document se rapportant à la cession de ce pavillon et de ce terrain et de convenir des conditions et modalités de cette cession.

[P. BUCHET, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, C. MARAZANO votent contre]
[A. SOMMIER, G. MERGY, D. BEKIARI, s'abstiennent]

11 - Attribution du nom « Ville de Fontenay-aux-Roses à une rose »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délivrance du nom « VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES » à la rose ORA 120-288 créée par l'obteneur ORARD (Roseraies Orard SIRET 779 794 494 00012), et autorise celui-ci à déposer la marque « VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES » à l'INPI dans la classe 31 : produits agricoles et horticoles ainsi qu'à exploiter librement la marque ainsi déposée qui deviendra sa propriété.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 16 octobre 2017 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 02 OCT. 2017



Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville
www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie